

Une lettre de Louis au juge

Autor(en): **Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **40 (1902)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montréux, Ger 1/2, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements débutent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les écoliers vaudois au XVIII^{me} siècle.

Un manuscrit de la Bibliothèque cantonale nous apprend que le pasteur François-Louis Allamand rédigea un « projet de règlement et de tablature pour les écoles ressortissantes du V^{me} colloque d'Aigle ». Nous extrayons de ce document, publié par l'*Educateur*, les passages suivants, qui nous paraissent de nature à intéresser non seulement les maîtres d'écoles, mais encore la généralité des lecteurs du *Conteur vaudois*. Ils jettent sur les mœurs et sur l'esprit de nos ancêtres une lumière toute spéciale. On y verra en particulier qu'au XVIII^{me} siècle il n'était pas permis aux catéchumènes de regarder les mariés en face, à l'église.

EN CLASSE

Ils (les écoliers) seront assidus aux écoles, chacun de sa classe et ponctuel à s'y trouver pour la prière d'entrée.

Tout écolier doit se peigner et se laver le visage et les mains avant que de paraître à l'école.

Aucun ne sortira pour s'en aller chez lui avant la prière de la fin et le congé du maître.

Ils étudieront chez eux et apprendront bien les leçons qui leur seront données pour chaque école.

En y entrant, chacun ira s'asseoir à la place qu'il avait au sortir de l'école précédente.

Ils y seront appliqués et attentifs chacun à ce qu'il doit faire ou écouter, ne babilleront point ensemble et ne feront aucun bruit.

Ils obéiront sans réplique à tout ce qui leur sera ordonné par le maître, se soumettront à ses châtiements sans résistance et ne lui parleront jamais que chapeau bas.

Ils se parleront honnêtement les uns aux autres et dans le poêle de l'école, en y venant ou en sortant, aucun ne dira *Toi* à son camarade, mais toujours *Vous*.

A LA RUE

En se retirant chez eux ou en venant à l'école, ils pourront s'égayer dans les rues, mais sans faire ni bruit ni malice à personne.

Les garçons salueront du chapeau, et les filles feront la révérence à toute personne qu'ils rencontreront et qui aura communiqué.

On ne les entendra jamais ni jurer, ni prononcer aucune parole malhonnête, ni dire des injures à personne, ni se donner des démentis.

Ils ne se querelleront ni ne se frapperont jamais l'un l'autre, ni personne.

Ils ne jetteront jamais de pierres, ni contre gens, ni contre bêtes, ni contre les maisons.

Ils ne feront jamais de dommages aux possessions, arbres et fruits d'autrui.

En hiver, les écoliers ne glisseront, ni ne se lugeront point dans les rues, ni dans les chemins publics.

AU CATÉCHISME

En tout temps d'école et de vacances, les écoliers des premières classes seront assidus aux catéchismes du dimanche et aussi dans leurs places derrière leurs régents.

Ils entreront dans l'église avant que la cloche ait fini de sonner et n'en sortiront qu'après la bénédiction, à la suite de leurs régents, sans bruit et sans courir.

Ils seront attentifs à l'instruction, dans le silence et dans le respect dû à la maison de Dieu et à la sainte assemblée.

Ils ne paraîtront jamais dans les rues pendant les actions ni du jeudi ni du dimanche.

Quand ils n'auront pas pu se trouver au catéchisme du dimanche, ils ne sortiront point de chez eux de tout le jour.

Les fautes de malice, bruits dans les rues, pillages de fruits, commis le dimanche, seront châtiées plus sévèrement que celles des autres jours.

Quand il y aura des mariages sur semaine et que les écoliers iront ce jour-là au catéchisme ou à la prière, ils ne s'y placeront point de manière à regarder les époux en face.

LES OBSERVATEURS

Sur douze écoliers, il y aura toujours deux observateurs qui devront marquer toutes les fautes qu'ils verront faire aux autres contre les devoirs et les règles prescrites ci-dessus.

Ils remettront leurs notes écrites et signées à leur régent tous les lundis et jeudis à l'école du matin, afin que les coupables y soient châtiés selon le cas.

Les reches seront châtiées plus sévèrement que les premières fautes.

Le nombre des observateurs sera multiplié dans chaque école à proportion du nombre des écoliers.

On ne prendra les observateurs que dans la première classe, et les filles pourront l'être.

Chaque écolier le sera à son tour et on les changera tous les mois.

Ceux dont le terme ne sera pas fini avant les vacances continueront à l'être pendant les vacances. S'il est fini, on en établira d'autres.

Si quelqu'un des observateurs tombe en faute, il sera plus châtié. S'il accusait mal à propos, il recevrait le double du châtiement mérité par la faute qu'il aurait supposée, et de plus il ne pourrait plus être observateur dans la même classe.

Ces règles seront lues dans chaque école le premier lundi de chaque mois.

Il est bon de les faire imprimer et qu'elles servent aux exercices de lecture de la II^{me} et III^{me} classe.

François-Louis Allamand, l'auteur de ce terrible règlement, est mort en 1784. Il professa le grec à l'Académie dès 1773. Mais il n'obtint pas cette chaire sans peine. La première fois qu'il la sollicita, étant pasteur aux Ormonts, il échoua avec M. Bournet et d'autres, et, avant de partir de Berne, où il avait essayé de faire le siège de Leurs Excellences, il prêcha sur ces paroles : « L'oiseau retourne à sa montagne. »

Il fit aussi ces vers :

Avec ta crosse et ta potence (1),
Regagne, Mandalla (2), ta maison de sapin,
Ici tu perdras ton latin,
On estime peu ta science.

M. Bournet substitua au dernier vers : « On déteste ton arrogance. »

Au berceau de Davel.

On nous écrit :

Monsieur le rédacteur,

Voici une petite anecdote, qui, à défaut d'autres qualités, a, en tous cas, celle d'être d'une parfaite authenticité.

Il y a quelques jours, deux Vaudois se rendaient en pèlerinage à Morrens. Arrivés devant la cure, nouvellement restaurée, ils furent pris de doutes et se demandèrent si c'était

(1) Il était cul-de-jatte.

(2) Annagramme d'Allamand.

dans cette demeure, d'aspect on ne peut plus moderne, que naquit le major Davel.

Une bonne vieille tricotoit sur la place du village, en regardant passer les voisins qui revenaient du four, portant, appuyés sur les hanches, de grands gâteaux autour desquels bourdonnaient des essaims de guêpes.

Les pèlerins s'approchent de la tricoteuse.

— Bonjour, madame! Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer dans quelle maison est né Davel?

— Davel!.... oh! bien.... c'est pas à Morrens!

— Mais oui, madame! Il doit même y avoir une plaque sur la maison.

— Une plaque?... oh, aïe!.... c'est au téléphone, y a point d'autre plaque au village!

La méprise ne pourra plus se produire, car, grâce à l'initiative de M le pasteur de Morrens, une liste de souscription circule dans la localité dans le but de placer une plaque commémorative sur la cure, maison natale de Davel.

Nous pensons que la population de Morrens, tout en se réservant de participer pour la plus large part à cette œuvre patriotique, acceptera le concours de tous ceux qui désirent contribuer à combler une lacune qui n'a subsisté que trop longtemps déjà.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

UN DES PÈLERINS.

Une lettre de Louis au juge.

... 24 août 1902.

A ces messieurs du *Conteur*.

Ma foi tant pis, je prends la plume pou vous écrire. La bourgeoise ne voulait pas. « Pâtifou, qu'elle me disait, que veux-tu enco écrire à ces messieurs des papiers. Y sont bien tant moqueus qui se rient toujou des paysans. Laisse-les à leus affaires et nous, restons aux nôtres. Ça vaudra bien mieux. »

« Ça m'est bien égat, que j'y ai fait, arrive qui plante, je veu écrire. »

Au respect que je vous dois, messieurs du *Conteur*, je trouve qu'à la fin on s'en laisse trop dire pa ces gens des journaux. Y se croient tout permis pacequ'y vont partout sans payer.

D'abo, qu'est-ce qui z'ont à blaguer, rappo à ce cirque de Beaulieu, que ça a été une bonne leçon pou les Vaudois? Une leçon de quoi? Avec ça que c'est une existence que de toujou courri la poste, comme ce Barnum. C'est bon pou des Américains, qui sont pas des gens comme les autres, mais pou chez nous y a rien de fait : c'est pas dans notre caractère; on n'est pas toujou comme ça en in-bullition.

Ça n'empêche pas que quan y faut bouger, on est là. Regardez-nous voi rentrer les récoltes quan le temps bargagne; c'est fait en trois temps, cinq mouvements; et pi qu'on n'est pas des raclées de gens comme ces Barnum. Ma parole si on ne dirait pas, d'après ces gens des journaux, que tous les Vaudois sont comme des municipaux.

Et pi d'ailleu c'est pa pacequ'un Barnum est venu pa Lausanne qu'on va s'embryer comme des fous et changer nos habitudes. On s'en est toujou bien trouvé de faire comme on fait; on veut rien changer. Tout de même, on n'arrivera pas moins vite au bout. Voilà ce que je voulais vous dire, mossieus du *Conteu*.

A part ça, y a pas à dire, y avait quand même de drôles de choses dans cette baraque Barnum. D'abo, toutes ces bêtes dans ces cages. On ne sait pourtant pas pourquoi, dans ces pays sauvages, le bon Dieu n'a pas fait des bêtes et des gens naturets, comme chez nous. Je vous demande en grâce à quoi tous ces animaux pourraient bien servi, si y avait pas des ménageries? Et ces éléphants! Ti possible qu'y sont pourtant émmenses; y prennent une place du diable. Savez-vous que ce doit pas être commode à déménager. On entend dire des fois que les gros hommes sont pas tant intelligents. Je sais pas si c'est vrai? Je ne crois pas, car regardez-voi au Grand Conset, y en a assez de gros, là, et pourtant, on peut pas dire,.... En tout cas, y paraît que pou ce qui est des éléphants y sont destra intelligents. D'ailleu on l'a bien vu quan y sont entrés dans le rond. Y en a qui montaient su des petits cuvieres et qui étaient obligés de tenir leu quatre grosses pattes comme les gamins, à l'école, quand le maître veut leu taper su les doigts. Y en avait un autre qui roulait su un tonneau, au son de la musique. A la fin, les plus gros se sont enchatelés les uns sur les autres, comme font les gymnastes dans les fêtes cantonales, et pi, les petits, passaient entremi, pa dessous. C'était cocasse.

On a vu aussi ces chameaux à une bosse et à deux bosses. La bourgeoisie croyait que ceux qui n'avaient qu'une bosse étaient les mâles. Y paraît que non; c'est tout simplement une espèce de demi-chameau qu'on y dit « dromadaire ». Y avait aussi des zèbres rayés et un émmense cochon avec une tête de vache, de par les Indes, à ce qu'y z'ont dit. Quels jambons ça doit donner, et le boutefa!

Un peu plus loin que les chameaux, y avait des girafes dans un poulailler, que leur cou dépassait au dessus du grillage. Elles ont une si tant drôle de tête, ces girafes! Un mossieu qui était droit dernier nous disait qu'elles avaient l'ai de vieilles Anglaises.

Au milieu de ces animaux, mais pas dans des cages, y z'étaient seulement posés sur une grande table, y avait aussi tout une ménagerie d'hommes, de femmes et de bouèbes qu'on leur dit: les phénomènes.

Quels drôles de gens que ces phénomènes! On voyait une femme toute poilue, qui avait une barbe aussi grande que les anciens sapeus. Elle nous riait tout le temps contre, mais je vous assure, mossieu, que c'était quand même pa beau à voi. Je me disais, en regardant la Julie, dont ma bourgeoisie, quelle chance on a que nos femmes ne soient pas de cette espèce. Ouai!

A côté de cette femme, y avait un mossieu de vingt-six ans, qui avait déjà, à ce qui z'ont dit, un fils de trente-cinq ans. Aussi, fallait voi comme ce pauvre mossieu était maigre; une véritable esquette; il avait des bras et des jambes pas plus gros que mon glinglin. Un peu plus loin, on voyait une jolie demoiselle en robe bleue qui était plus forte que trois hommes, et pi une autre qui enfatait des sabres et des bayonnettes dans son cou comme dans un fourreau. En ça regardant, je pensai à la femme de notre assesseu qui a la langue si tellement pointue. Je crois pas qu'elle oserait faire avec, comme la demoiselle de Beaulieu avec les sabres.

Du même côté de la table, y avait aussi un petit bout d'homme tout bossu, avec une grande redinglaise blanche. En voilà un tout

fort pour le calcul! Quan on lui indiquait l'année, le mois et la date qu'on était né, il vous disait quel jou de la semaine c'était, si on était marié et combien on avait d'enfants.

On voyait aussi un grand gailla qui faisait descendre son estoma dans le ventre. Y a rien de bien extraordinaire à ça. Notre Louise, qui n'est rien bien depuis un pair de mois, est allée l'autre jour à la consulte à Orbe. Le médecin lui a dit que c'était une descente d'estomac; qui fallait pas s'effrayer; y a à présent beaucoup de gens que l'estomac se décroche. Enfin, y en avait enco un autre qui s'allongait et qui se rentrait comme la lunette avec laquelle notre ministre nous fait voir les étoiles, quan y fait beau.

Après avoir ça vu on est don allé avec tout le monde dans une émmense baraque où on nous a aguillés su des espèces de petits tablars ou qu'on était comme qui dirait abecqué, qu'à la fin, au respect que je vous dois, y semblait qu'on était assis su des échals. Pou les femmes ça va enco, avec tous leurs greçons, mais pou nous autres qui n'avons rien que nos culottes, y n'aurait pas fallu que ça dure plus longtemps.

Ma foi, c'est bien comme les papiers ont dit, dans cette grande baraque on n'a rien vu de bien estra. Je me rappelle que quand j'ai passé mon école militaire à Lausanne, à la caserne de la Cité, y a de ça beau temps beau terme, on était allé quelques-uns à n'un cirque qui se tenait à la Caroline; la maison existe toujou, seulement, aujourd'hui, je crois que c'est les socialistes qui y jouent le théâtre. Eh bien don, à ce cirque de la Caroline, on avait vu des cavaliers et des cavalières bien plus forts que ceux de l'autre jou, même que passaient dans des cercles en feu et qui retombaient tout droit debout su le chevat. On avait aussi vu de ces gymnastes qui se tortillent dans ces balançoires pendues au plafond. Ce qu'y avait de plus curieux à Beaulieu, c'était de voi ces petits caïons attelés à des barouettes ou avec un homme à cambillon dessus le dos et qui traçaient dans le rond comme si y z'avaient eu le diable à leurs trousses. Tout ça c'est bon pou la rigolade, mais chez nous, où on engraisse les caïons pou la boucherie, ça ne vaudrait rien.

En sortant de cette grande tente, on est enco allé dans une autre baraque où y avait aussi toutes sortes de choses. On y voyait deux hommes sauvages tout petiots, pas plus hauts qu'un bouèbe de huit ans. Le mossieu qui faisait la leçon nous a dit qu'y z'avaient huitante ans. « Ti possible, a fait la Julie, qu'y sont pourtant petiots pou leur âge! » Et voilà que tout le monde s'est pouffé de rire.

Tout près de ces deux se tenait un homme sans jambes; il avait les pieds droit sous le ventre. Ma foi, pour celui-là, pas mèche de couri. Ça faisait pitié; et pourtant y n'avait pas l'ai malheureux. A côté de nous y avait un grand mossieu qui tient une banque pa Lausanne et puis un autre, un notaire, je crois, qui fait comme ça en rigolant au banquier: « Eh bien, mon cher, qu'en dites-vous, voilà-t'y pas le caissier modèle? »

Après ça, on en avait assez. On est allé prendre un picotin au Cygne, où on avait laissé notre char et on s'en est revenu à la maison. On a repris tout doucement son petit train-train, comme ci-devant, sans s'inquiéter des journaux, ni de ce coureu de Barnum, ni de ses leçons.

Et voilà, mossieus du *Conteu*, ce que voulait vous dire votre vieux et fidèle abonné

LOUIS AU JUGE.

La garde-robe de Napoléon.

On a beaucoup parlé et souvent l'on parle encore de la redingote grise et du petit chapeau de Napoléon I^{er}.

Voici à ce sujet quelques détails intéressants. M. Germain Bapst a retrouvé aux archives des factures relatives à ces deux objets.

Voici la facture concernant le chapeau :

POUPARD & Cie.

Palais du Tribunal, galerie côté de la rue de la Loi, 22.

Paris, 19 août 1808.

Fourni pour le service personnel de Sa Majesté l'empereur et roi :

Deux chapeaux castor à 60 fr. . . . Fr. 120
24. — Le repassage d'un chapeau et fourni une coiffe piquée en soie. . . . »
26. — Le repassage id. id. . . . »

Ainsi, le fameux chapeau coûtait 60 francs et, dès que la coiffe en était fatiguée ou le poil rebroussé, Napoléon le faisait repasser ou le doubler.

Voici maintenant la facture de la redingote MÉMOIRE DES OBJETS FAITS ET FOURNIS PAR LE JEUNE TAILLEUR, RUE DE RICHELIEU, N° 40.

Pour Sa Majesté l'Empereur.

1815, avril et mai.

2 habits de chasseur, avec plaque et épaulette Fr. 66
1 habit de grenadier » 35
2 redingotes grises à 160 fr. chaque. . . » 32

On sait que Napoléon, comme uniforme, n'portait que deux sortes d'habit militaire: celt des grenadiers à pied de la garde, habit à collet bleu foncé, parements revers et retroussis blancs; ou celui des chasseurs à cheval de la garde (guides), vert, avec retroussis et passe-poil rouges. Les épaulettes et la plaque d'grand-officier de la Légion d'honneur, en argent, étaient comprises dans le prix de l'habit. L'un des petits chapeaux de Napoléon s'est vendu plus de 3000 fr. à la vente du baron Gros.

Service gratuit du journal durant le mois de septembre aux abonnés nouveaux dès le 1^{er} octobre prochain.

Guelion et lo mâtzo.

Guelion et sa fenna ne s'accordàvent pa tant bin et cein vègnâi dâi dou côtés: la Far chette, que passâvè po la pe grantâ tabuss dâo veladzo, avâi 'na pince dâo tonaire, trc vâvè su tot à rederè, po on rein tsertsivè niéz à se n'hommo, et, suffit que l'avâi zu oquie d pllie que Guelion, l'étâi adé à lo l'âi reprodèt, et, quand sè tsamaillivant, le traitâvè dè san lo sou, dè dépatolhiu que l'avâi mariâie po s n'ardzeit et onco bin pi.

Guelion, dè son côté, avâi bouna lama asse bin et ne sè laissivè pas martsu su lè z'artel pè sa fenna, mâ, lo mau que l'avâi, l'est qu l'avâi lo diablo dè l'âi repondrè 'na pas avou la leingua, mâ pè cauquiès bounès morniffe et, se cein ne fasâi pas effet, l'eimpognivè ot chaton et la rolhivè qu'on dianstro, assebin l'avâi adé sai on ge potsi, sai dâi grâobons su lo nâ avouè dâi pecheintès niâfres pè la fit mousse.

Guelion avâi onco on outro remido po fèrt kaisi sa diabbia dè fenna: coumeint la Far chette avâi on bio ratalâi bin garni dè tepins d'écouallès, dè catelles dè totès lè sortès et que l'âi tagnâi coumeint à la premiaula dè sè gè quand l'aviont 'na trevougna on pou dè sortâ Guelion sè crotivè à ratalâi, et, avouè lè duès mans, lo segougnivè fo et fermo et vouat quie totès lè z'écouallètès, lè z'assietès, lè tepins, afin tot lo bataclet que regattâvè dè qu'allâvè s'épèclliâ ein millès brequès perquâ bas, su lè carrons.